



NOTRE PRIORITE, VOUS FORMER

Prévention et Secours Civiques N°I (PSCI)

Prérequis

Aucun

Public

Tout citoyen de plus de 10 ans y compris les personnes à mobilités réduites (PMR)

Durée

Formation d'une durée comprise entre 7 et 9 heures, en partenariat avec une association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours

Nombre de participants

Jusqu'à 10 personnes

Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives
Utilisation d'outils multimédia

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et participé à un cas concret obtiendra la délivrance, par l'association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours, du certificat de Compétences PSC1

Réglementation applicable

Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1

Maintien Actualisation des Compétences

Ouvert aux titulaires du PSC1 de moins de 3 ans et se réalise sur une demie journée

Intervenant

Formateur appartenant à la FFSFP

Accueil des personnes en situation de handicap

Si une ou plusieurs personnes présentent un handicap, le lieu de formation en sera adapté.

De plus, tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés

Modalités d'accès

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié

Objectifs

Être capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Protection
- Alerte
- Le malaise
- Les atteintes des os et des articulations
- Les brûlures
- Les plaies
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque

Cette formation est réalisée en partenariat et sous la gestion administrative et pédagogique de la Fédération Française des Secouristes et Formateurs Policiers qui dispose de l'agrément de la DGSCGC

AFPS PSC1/V5-2023

Siège administratif :
22 rue Georges Brassens
95450 ABLEIGES

Tél : 06 24 25 05 32 / 06 22 18 26 79
Email : contact@afpsecourisme.com
Site : www.afpsecourisme.fr

Association Loi 1901
SIRET : 751 645 748 00029
N° déclaration activité : 11950527895

